

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami aurait pu la présenter et demander l'ajournement du débat.

Le très hon. M. MEIGHEN Oui, et le premier ministre sait que l'ajournement, c'est la mort de la résolution.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si le très honorable chef de l'opposition veut bien consulter les procès-verbaux, il constatera que des débats ajournés ont été repris. C'est arrivé durant cette session même.

Le très hon. M. MEIGHEN: Durant la présente session? Non. Il y a un débat qui a été interrompu à six heures et qui a été repris le lendemain ou quelques jours après, mais il n'avait pas été ajourné du tout. C'est le seul cas de ce genre qui se soit présenté depuis des années, à ma connaissance. Peut-on invoquer cela pour me demander de proposer une résolution de cette importance quelques minutes avant six heures? Il est très significatif d'entendre le premier ministre prétendre que la seule occasion offerte pour la discussion de cette résolution devrait l'être quelques minutes avant onze heures ou quelques minutes avant six heures, le mercredi. Cela ne montre pas que le Gouvernement soit disposé à voir discuter cette résolution avant le budget.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami pourrait avoir cette occasion lundi.

Le très hon. M. MEIGHEN: Peut-être, mais le premier ministre peut-il m'assurer que je pourrai aborder la discussion de cette résolution lundi prochain?

Le très hon. MACKENZIE KING: Un lundi quelconque, oui; je ne puis spécifier lequel.

Le très hon. M. MEIGHEN: Un certain lundi, après l'exposé budgétaire. Puis-je faire une réflexion sur la hâte du Gouvernement à présenter le budget avant la fin de mars?

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que les remarques de mon très honorable ami soient conformes au règlement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je discute, si je ne me trompe, la question soulevée par le premier ministre.

M. l'ORATEUR: Celui qui propose la motion clôt le débat, naturellement. J'ai pensé néanmoins, la question concernant les travaux de la Chambre, qu'il serait à propos de laisser quelque latitude à l'honorable député. Règle générale, le débat est clos par celui qui

a proposé la motion; mais, avec la permission de la Chambre, le très honorable député (le très hon. M. Meighen) peut terminer ses remarques.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne crois pas que j'aie touché à d'autres points que ceux du discours du premier ministre; celui-ci, je pense, n'enfreignait pas le règlement et, en conséquence, je ne l'enfreins pas non plus. Ce désir évident qu'a le Gouvernement de hâter le dépôt du budget avant la fin de l'exercice, alors qu'on ne peut connaître encore les résultats de l'exercice en cours, et avant que nous ayons pu discuter à fond cette affaire, laquelle touche à l'essence même du budget, me paraît bien soudain. Je ne m'attendais pas à entrer en polémique avec le Gouvernement sur ce point—en réalité, rien n'était plus éloigné de ma pensée. Je n'ai jamais pensé que le Gouvernement tenterait de précipiter le débat sur le budget, ni qu'il me refuserait, si je le demandais, une occasion de discuter une motion de l'importance primordiale de celle que j'ai présentée, ni de m'assurer définitivement qu'une telle occasion se présenterait.

M. l'ORATEUR: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Plusieurs DEPUTES: Non.

M. GOOD: J'ai posé une question au premier ministre.

M. l'ORATEUR: Le débat est clos.

M. GOOD: Je n'ai pas l'intention de parler longuement.

Quelques DEPUTES: Règlement!

M. l'ORATEUR: Je comprends que l'honorable député désire poser une question. Je lui rappelle qu'il a déjà adressé la parole.

M. GOOD: La discussion est-elle close, monsieur l'Orateur?

Quelques DEPUTES: Oui.

M. GOOD: C'est très bien, alors.

M. l'ORATEUR: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des VOIX: Non.

Quelques DEPUTES: Adopté.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne désire aucunement hâter indûment l'adoption de cette motion; je me propose seulement de faciliter la besogne de la Chambre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Règlement!